



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 85070

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la lutte contre le cyberterrorisme sur les réseaux sociaux. Les groupes terroristes utilisent internet pour lancer des campagnes de recrutement et de promotion basées sur l'apologie de crimes et d'actes terroristes. Selon une étude publiée en mars 2015 par *Brookings Institution*, le nombre de comptes twitter créés par des réseaux « djihadistes » de soutien à Daesh est passé de 1 064 en 2011 à 2 380 en 2012, 4 378 en 2013, 11 902 en 2014. Ce nombre atteint déjà 46 000 comptes pour les quatre derniers mois, 90 000 tweets liés à ces comptes sont échangés par jour, soit près de 1 % des échanges quotidiens (0,8 %). Plusieurs États membres de l'Union européenne ont pris des mesures pour lutter contre l'utilisation d'internet par les groupes de propagande terroriste, mettant sur pied des polices spécialisées dans le contrôle du cyberspace, par exemple. Ces services travaillent étroitement avec l'industrie numérique et les opérateurs de l'internet pour effacer les contenus suspectés. En France, le Gouvernement a récemment mis en place une plateforme opérationnelle de signalement des publications faisant l'apologie du terrorisme et de la violence sur le site du ministère de l'intérieur, PHAROS, la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Cette plateforme reste néanmoins encore peu connue des utilisateurs de réseaux sociaux et de sites web d'hébergement vidéo. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend mieux communiquer sur ce dispositif vis-à-vis du grand public, sur twitter, sur l'ensemble des réseaux sociaux ainsi que sur les sites web d'hébergement vidéo, afin de faire connaître ce nouvel outil.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85070

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5363

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)